

# Concept de sélection CM de cyclisme

Cascais (POR)  
9 – 13.06.2021

Version finale : 11.02.2021

## 1. Date de la manifestation

9 – 13 juin 2021

## 2. Conditions d'admission de l'IPC/de la FI

Voir les critères de qualification de l'UCI

Directives relatives aux places de quota de l'IPC/UCI

Admissibilité (critères de qualification) selon l'IPC/UCI

## 3. Sélections

### 3.1 Généralités

Les « Directives relatives à la performance exigée pour les concepts de sélection aux CM » servent de base à l'élaboration des concepts de sélection. Les limites A doivent être fixées de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des athlètes qui les atteignent, une place dans le premier tiers du classement des CM ou au moins dans le top 10. Les limites B doivent correspondre à une place dans la première moitié du classement.

Lors des compétitions prises en compte, il s'agit de démontrer que des performances optimales peuvent être planifiées et fournies en vue d'un événement. Atteindre une limite A ou B est une exigence de base pour que l'entraîneur propose un ou une athlète à la sélection.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) rend une décision de sélection à l'intention de la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui se compose du président, du vice-président et de la secrétaire générale. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

### 3.2 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante sont prises en considération par l'entraîneur national pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic :

01.04.2021 – 16.05.2021

#### Compétitions de sélection :

C1 à Verolanuova (ITA) 24 – 25 avril 2021

C1 Bruges (BEL) 2 mai 2021

Coupe du monde à Ostende (BEL) 6 – 9 mai 2021

Coupe du monde à Marostica (ITA)\* 13 – 16 mai 2021

\*La Coupe du monde ne peut être prise en compte pour la sélection que si le « Entry by Name » pour les CM de Cascais peut avoir lieu après la Coupe du monde à Marostica.

#### COVID-19

Si en raison de la pandémie de COVID-19 les compétitions de sélection ne peuvent avoir lieu que de manière limitée ou pas du tout, c'est le jugement de l'entraîneur qui sera pris en compte pour la sélection.

### 3.3 Critères de sélection

Critères principaux : Les performances exigées sont les suivantes :

#### Limite A :

1<sup>er</sup> tiers du classement lors d'une Coupe du monde, mais au moins classement dans le top 10

ou

1<sup>er</sup> quart du classement lors d'une course C1, mais au moins classement dans le top 5

#### Limite B :

1<sup>re</sup> moitié du classement lors d'une course de Coupe du monde

ou

1<sup>er</sup> tiers du classement lors d'une course C1, mais au moins classement dans le top 8

En ce qui concerne les limites, on tient uniquement compte des compétitions réunissant au moins six concurrents ou concurrentes. Si les athlètes ont participé à trop peu de compétitions avec au moins six concurrents ou concurrentes, leurs résultats peuvent soit être pris en compte malgré tout, soit d'autres critères peuvent être choisis pour évaluer leur performance. Cela doit permettre notamment d'évaluer le niveau de performance par rapport à l'élite mondiale.

**Atteindre les critères de sélection est une condition indispensable mais pas nécessairement suffisante pour être sélectionné.**

**Les valeurs A n'ont pas systématiquement la priorité.**

Si l'athlète atteint au moins une limite B, le jugement de l'entraîneur est également pris en compte. Celui-ci s'appuie sur les critères suivants :

1. Evolution de la courbe
2. Santé
3. Potentiel de médaille selon le classement corrigé par nation
4. Potentiel pour l'avenir

Les athlètes peuvent également être sélectionnés à l'avance si cela s'avère judicieux.

### 3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement après** le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur national propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

### 3.5 Sélection tactique

Une ou un athlète peut être proposé à la sélection pour des raisons tactiques.

Des départs dans des disciplines dans lesquelles les critères de sélection n'ont pas été remplis sont possibles pour des raisons tactiques, dans la mesure où le MQS est atteint dans la discipline concernée.

## 4. Communication

Les entraîneurs nationaux s'assurent que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection.

L'entraîneur national dépose sa proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO.

La FAKO émet une décision de sélection et la transmet à la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.


Swiss Paralympic informe les entraîneurs nationaux par oral quant à la décision définitive. Ceux-ci ont pour mission d'informer immédiatement les athlètes concernés par téléphone. Dès que la première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic informe tous les athlètes également par écrit.

Les candidats qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informés directement et exclusivement par l'entraîneur national. C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis au courant de la décision que Swiss Paralympic publie un communiqué de presse à l'intention du grand public.

## 5. Agenda

Remise de la proposition de sélection par les entraîneurs nationaux	17.05.2021
Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic	18.05.2021

### FAKO SWISS PARALYMPIC



Conchita Jäger

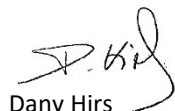


Andreas Heiniger



Matthias Schlüssel

### Cyclisme p



Dany Hirs

Entraîneur national PluSport



Michael Würmli

Entraîneur national SSFR

Ittigen, le 11.02.2021